











Les contrôleurs du travail de la DIRECCTE Alsace sont en colère : boycott des journées « chantier » et de la campagne « risques routiers », affichage de la contestation dans les locaux, courriels automatiques de refus d'intégration dans le NES, etc.

Comme dans de nombreuses régions, les contrôleurs considèrent inacceptable le refus du ministère d'ouvrir des négociations sur les revendications des agents :

- respect du statut particulier et de la spécificité des contrôleurs du travail ;
- pas d'entrée dans le Nouvel espace statutaire,
- une grille indiciaire A type.

Nous, organisations syndicales de la DIRECCTE Alsace, soutenons cette colère et ces revendications. Nous appelons tous les agents de notre région à soutenir ce mouvement et de l'amplifier.

## Pour comprendre les enjeux de ces revendications, voici un petit rappel historique :

Fin des années 80, des milliers de fonctionnaires défilent dans les rues, demandant une revalorisation de leurs statuts. En particulier un certain nombre de corps de catégorie B qui estiment que leur classement en catégorie B ne correspond pas aux missions réellement exercées. Parmi eux les contrôleurs du travail, les infirmières, les assistantes sociales, les instituteurs, les aides bibliothécaires.

Le gouvernement de l'époque répond par les accords Durafour signés par un certain nombre d'organisations syndicales de la Fonction Publique (FP). Ces accords prévoient la création de plusieurs CII (Classement indiciaire intermédiaire) dits « B+ ». Plusieurs corps de B sont reclassés dans ce CII à deux ou trois grades. Les instituteurs, eux, sont reclassés en catégorie A et deviennent Professeurs des écoles. Pour les contrôleurs du travail et pour les greffiers, il faudra attendre 2003 pour être reclassés en CII, trois grades pour les CT, deux grades pour les greffiers.

C'est sur cette avancée des accords DURAFOUR que le gouvernement actuel veut revenir, en regroupant tous les corps de B dans un même espace statutaire. Et ce, même si le recrutement et la grille restent à deux niveaux, les agents de catégorie B recrutés à bac +2 étant rémunérés au niveau du 2ème grade et les agents recrutés au niveau bac rémunérés au niveau du premier grade du NES. Dans le cadre de la restructuration complète de la FP, en rassemblant l'ensemble des agents de catégorie B sous une même grille, l'objectif du gouvernement est, à terme, de fusionner des corps (par exemple, celui des secrétaires administratifs avec le corps des contrôleurs du Trésor), pour en réduire considérablement le nombre, et de simplifier les mobilités plus ou moins forcées.

Avec l'entrée dans le NES des contrôleurs du travail, la durée de leur carrière serait allongée et leur positionnement indiciaire serait inférieur à celui d'aujourd'hui pendant les 3/4 de leur carrière, donc concrètement une dévalorisation salariale pendant la majeure partie de l'exercice de leurs missions.

Dès lors, il n'y a pas place pour un corps de catégorie B avec une grille différente de celle constituée par le NES. C'est pourquoi, il y a lieu d'exiger l'application de la grille A type pour les contrôleurs du travail.

Nous estimons que les revendications des contrôleurs du travail concernent les autres corps. Ainsi, pour les SA, l'existence d'un second corps dans les NES diminuerait mécaniquement les perspectives d'accès aux 2° et 3° grades. Pour les inspecteurs du travail, se serait une reconnaissance de leurs missions dont une part non négligeable est similaire à celles des contrôleurs. Pour les agents de catégorie C qui passent des concours c'est une meilleure perspective indiciaire. Et de manière plus globale, il s'agit d'un point d'étape pour une revalorisation de l'ensemble des corps et catégories de nos services et de la FP.